

Département des ARDENNES  
Arrondissement de VOUZIERES

**Communauté de Communes de l'Argonne  
Ardennaise**

2019/70

Paraphe : FS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Délibération n°DB2019/37**

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 19

**POUR : (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le quatre septembre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/08/2019

M. Michel MEIS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mesdames LESUEUR P ; PAYEN F et Messieurs ADAM C ; BESANCON T ; BOUILLON J ; CANIVENQ R ; CORNEILLE JP ; DUGARD Y ; ETIENNE P ; FLEURY V ; GODART O ; MALVAUX A ; MANCEAUX C ; MEIS M ; RICHELET JP ; SIGNORET F ; SINGLIT B

**Représentés** : M. CARPENTIER D donne pouvoir à Mme PAYEN F ; M. MATHIAS F donne pouvoir à M. SINGLIT B.

---

**OBJET : APPROBATION DES FICHES ACTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES  
POUR 2019**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu la délibération n°DC2017/121 du Conseil Communautaire du 20/12/2017 approuvant la convention cadre 2018/2020 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes ;

Vu la délibération n°DC2019/75 du Conseil Communautaire en date du 10/07/2019 confiant délégations au Bureau Communautaire notamment celle d'approuver les conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, URCA ; Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Vu les avis favorables remis par la commission Environnement Agriculture, Déchets Ménagers, Eolien lors des séances des 09/01/2019 et 18/06/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- APPROUVE les fiches actions annexées à la présente délibération représentant un montant maximal de subvention à la Chambre d'Agriculture des Ardennes d'un montant de 18 950 €
- APPROUVE la convention de moyens 2019 figurant en annexe
- CHARGE le Président de signer tout acte nécessaire

Le Président,

Francis SIGNORET

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

**1 0 SEP. 2019**



## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNEE 2019

### Entre

**La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997 modifié, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis SIGNORET, dûment habilité par délibération n°DB2019/..... du Bureau du 04/09/2019, d'une part,

### Et

**La Chambre d'Agriculture des Ardennes**, dont le siège social est situé 1 rue Jacquemart Templeux, 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX, représentée par son Président Monsieur Benoit DAVE, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

---

La présente convention d'attribution de moyens a pour objet de définir les moyens et objectifs affectés à la Chambre d'Agriculture des Ardennes par la 2C2A pour l'année 2019, conformément et en application de la convention cadre 2018/2020.

### **ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIERE**

---

Pour permettre à la Chambre d'Agriculture des Ardennes de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la 2C2A lui attribue pour 2019 un concours financier sous forme d'une subvention.

Conformément aux fiches actions approuvées en Bureau communautaire et annexées à la présente convention, la participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2019 s'élève à 18 950 €.

### **ARTICLE 3 : REGLEMENT**

La subvention sera versée en deux fois selon le planning suivant :

- A la signature de la convention de moyens : versement d'un acompte de 9 475 €.
- Avant le 31 mars 2020 et sur présentation du rapport d'activités, le solde de la subvention pour équilibrer les comptes. Le rapport d'activités devra être accompagné d'une analyse du budget de réalisation de chaque action, inspiré des fiches actions présentées en annexe.

En contrepartie de la subvention apportée par la 2C2A, la Chambre d'Agriculture des Ardennes prend les engagements formulés dans les articles suivants.

### **ARTICLE 2 : MISSIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES**

La Chambre d'Agriculture des Ardennes joue un rôle « Pilote » : elle veillera à assurer un suivi fiable des opérations, à mesurer précisément l'avancement des opérations et à en informer la 2C2A, à alerter autant que nécessaire sur les besoins de recadrage ou de validation se faisant ressentir.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes s'engage à mener les actions suivantes :

| ACTIONS  | COUT TTC        |                 |                 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | 2C2A            | CDA08           | TOTAL           |
| <b>ANIMATION DE LA COMMISSION (CF. ANNEXE 1)</b>               | <b>1 200 €</b>  | <b>1 200 €</b>  | <b>2 400 €</b>  |
| <b>REPERAGE AGRICOLE TERRITORIAL (CF. ANNEXE 2)</b>            | <b>6 000 €</b>  | <b>38 000 €</b> | <b>44 000 €</b> |
| <b>CREATION ET MAINTIEN DE L'EMPLOI SALARIE (CF. ANNEXE 3)</b> | <b>10 000 €</b> | <b>5 500 €</b>  | <b>15 500 €</b> |
| <b>DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE MARAICHAGE</b>                  | <b>1 750 €</b>  | <b>1 750 €</b>  | <b>3 500 €</b>  |
| <b>TOTAL TTC</b>   | <b>18 950 €</b> | <b>46 450 €</b> | <b>65 400 €</b> |

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Ardennes veillera dans la mesure du possible à organiser des réunions d'information à destination des agriculteurs du territoire de l'Argonne Ardennaise (ex : présentation de dispositifs d'aide, Pacte Ardennes, etc).

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

**10 SEP. 2019**

La communication nécessaire à la valorisation de la mise en œuvre de ce programme d'actions devra être favorisée autant par l'une ou l'autre des parties.

## **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

---

La présente convention est consentie pour une durée d'un an et entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019

## **ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

---

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Tout avenant pourra modifier les articles de la présente convention à l'exception des articles 1 et 5.

## **ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

---

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Fait en 2 exemplaires, à Vouziers, le .....

Le Président de la Chambre  
d'Agriculture,

Le Président de la 2C2A,

**Benoit DAVE**

**Francis SIGNORET**

**ANNEXE 1**  
**Fiche action « Animation de la  
Commission Agriculture,  
Environnement, déchets ménagers et  
éolien »**

|  |  |
|--|--|
| <b>Intitulé du projet</b>                            | <b>Animation de la Commission Agriculture, Environnement, déchets ménagers et éolien</b>   |
| <b>Structure porteuse</b>                            | Chambre d'Agriculture des Ardennes   |
| <b>Contact</b> (nom, coordonnées)                    | Bénédicte LE CLEZIO 03 24 36 64 44<br>b.leclezio@ardennes.chambagri.fr   |
| <b>Partenariats envisagés</b>                        | En fonction des sujets traités, intervention de conseillers ou experts possible  |
| <b>Public(s), Clientèle(s) ciblé(s)</b>              | Communauté de Communes<br>Membres de la Commission Agriculture, Environnement, déchets ménagers et éolien  |
| <b>Descriptif du projet</b><br><b>Plan d'actions</b> | <p>La Commission propose et valide les orientations et le plan d'action de la communauté de communes sur les sujets agricoles ou qui touchent l'agriculture. Elle assure également le suivi des actions annuelles.</p> <p><b>Animation de la Commission</b></p> <p>Proposition d'ordre du jour<br/>Présentation de l'état d'avancement des actions menées en partenariat et de l'actualité des projets agricoles sur le territoire de l'AA<br/>Proposition de thématiques à aborder, en lien avec les élus, en fonction des actions mises en œuvre - recherche d'intervenants si nécessaire<br/>Animation de la réunion de la Commission<br/>Rédaction d'un compte-rendu</p> <p><b>Résultats</b></p> <p>Un plan d'action co-construit par les décideurs et acteurs opérationnels et répondant au mieux aux enjeux du territoire et correspondant aux compétences de l'EPCI.<br/>Un suivi au fil de l'eau des actions menées<br/>Une bonne connaissance des réalisations et résultats obtenus</p> |
| <b>Lieu(x) de réalisation</b>                        | Locaux de la Communauté de Communes  |
| <b>Calendrier de réalisation</b>                     | A définir avec la Communauté de Communes<br>Rythme à prévoir avec la Communauté de Communes – proposition : 2 réunions en 2019   |
| <b>Mode de gouvernance/ Suivi de l'opération</b>     | A l'initiative de la Communauté de Communes et du président de la Commission   |

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| <b>Coût estimé TTC du projet</b> | 2 400 € |
|----------------------------------|---------|

**Plan de financement**

Chambre d'Agriculture 1 200 €

CC Argonne Ardennaise 1 200 €

## ANNEXE 2

Fiche action « Actions en faveur du  
Renouvellement des générations  
pour des territoires vivants »

|  |  |
|--|--|
| <b>Intitulé du projet</b>                      | <u>Actions en faveur du Renouveau des générations pour des territoires vivants</u>   |
| <b>Structure porteuse</b>                      | Chambre d'Agriculture des Ardennes   |
| <b>Contact</b> (nom, coordonnées)              | Aurélié SATTEZI<br>03 24 33 71 29 - 06 89 58 34 11<br>aurelie.sattezi@ardennes.chambagri.fr  |
| <b>Partenariats envisagés</b>                  | Jeunes Agriculteurs des Ardennes<br>Association Point Accueil Installation (PAI)   |
| <b>Public(s), Clientèle(s) ciblé(s)</b>        | RAT : Agriculteurs de plus de 55 ans sur les communes enquêtées<br>Agriculteurs ayant été enquêtés lors du précédent Repérage Agricole Territorial<br>Porteurs de projet à l'installation  |
| <b>Descriptif du projet<br/>Plan d'actions</b> | <p><b>Objectifs :</b><br/>Favoriser le maintien des sièges d'exploitation sur le territoire, l'installation sur des structures atypiques, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une dynamique territoriale pour le maintien d'exploitants sur le territoire</li> <li>- Sensibiliser précocement les exploitants à la transmission et aux dispositifs d'accompagnement en place et orienter la transmission de leurs exploitations vers l'installation</li> <li>- Identifier des exploitations supports pour la concrétisation de projets d'installation en agriculture</li> <li>- Faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs et les installations Hors Cadre Familiale</li> </ul> <p><b>Plan d'actions :</b></p> <p><b>1 – Poursuivre l'action de Repérage Agricole Territorial réalisée en 2013-2014</b></p> <p>Cf. Note de présentation détaillée du projet RAT – mise en œuvre sur la zone VOUZIER/S/GRANDPRE.</p> <p><b>2 – Suivi annuel des installations et des transmissions en lien avec la 1<sup>ère</sup> action de Repérage agricole (LE CHESNE/BUZANCY)</b></p> <p>➤ <u>Accompagnement personnalisé des futurs cédants</u><br/>Cet appui réalisé auprès des agriculteurs du territoire permet notamment de suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre de transmissions réalisées ayant permis une installation,</li> <li>- le nombre de futurs cédants suivis dans le cadre du RDI dans le but de les accompagner dans leur recherche de repreneur ou</li> </ul> |

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
|                                  | <p>d'associé,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre de rendez-vous PIT réalisés avec les agriculteurs enquêtés lors du Repérage Agricole Territorial.</li> </ul> <p>▲ <u>Accompagnement des porteurs de projet</u><br/> Identification du nombre de candidats à l'installation sur le territoire à partir des données du PAI et du RDI.</p> <p>▲ <u>Suivi des mises en relation et accompagnement</u><br/> Identification du nombre de mises en relation entre futurs cédants et candidats ainsi que le nombre de stages de parrainage.</p> <p>▲ <u>Possibilité de réaliser des PIT délocalisés</u><br/> Echanges avec les élus du territoire pour définir la meilleure formule à proposer aux agriculteurs.</p> |
| <b>Lieu(x) de réalisation</b>    | Territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise   |
| <b>Calendrier de réalisation</b> | <b>2019</b>   |
| <b>Coût estimé TTC du projet</b> | 6 000 €   |

**Plan de financement :**

|   | Action 1 |          | Action 2 |         | TOTAL   |
|---|----------|----------|----------|---------|---------|
| Chambre d'Agriculture et autres financeurs (le cas échéant) | 90 %     | 36 000 € | 50 %     | 2 000 € | 38 000€ |
| Argonne Ardennaise  | 10 %     | 4 000 €  | 50 %     | 2 000 € | 6 000 € |

## ANNEXE 3

Fiche action « Accompagnement  
pour la création et le maintien de  
l'emploi salarié sur les exploitations  
agricoles »

|  |   |
|--|---|
| <b>Intitulé du projet</b>                      | <b>Accompagnement pour la création et le maintien de l'emploi salarié sur les exploitations agricoles</b>   |
| <b>Structure porteuse</b>                      | Chambre d'agriculture des Ardennes  |
| <b>Contact (nom, coordonnées)</b>              | Pascal TURQUIER<br>03 24 33 06 01<br>p.turquier@ardennes.chambagri.fr   |
| <b>Partenariats envisagés</b>                  | Pôle Emploi, Missions Locales, lycées agricoles, service de remplacement  |
| <b>Public(s), Clientèle(s) ciblé(s)</b>        | Exploitations agricoles qui ont un besoin en main-d'œuvre.  |
| <b>Descriptif du projet<br/>Plan d'actions</b> | <p><u>Contexte</u></p> <p>Le <b>besoin en main-d'œuvre</b> salariée en agriculture est en augmentation sur le territoire de l'Argonne Ardennaise pour différentes raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Baisse du nombre d'installations, d'où une diminution du nombre de chefs d'exploitations</li> <li>○ Diminution de la main d'œuvre familiale (conjoint, aide bénévole...)</li> <li>○ Aspiration à plus de temps libre sur des exploitations fortement chargées en travail (systèmes polyculture élevage)</li> <li>○ Limites de la mécanisation atteintes (en particulier en élevage)</li> </ul> <p>Les besoins en main d'œuvre identifiés en 2016-2017 n'ont pas tous été satisfaits. 12 exploitations sont encore à accompagner.</p> <p>Outre la poursuite du travail de sensibilisation à l'emploi, il sera indispensable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information pour le recrutement de main-d'œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réunion d'information</li> <li>- communication via les supports internes sur un contact...</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Accompagner 2 groupes déjà demandeurs : les 12 exploitations ayant exprimé des besoins en main-d'œuvre, un groupe lié à une CUMA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractériser précisément leurs besoins en main-d'œuvre</li> <li>- Accompagnement individuel de chaque projet</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Actualiser les besoins en main-d'œuvre des exploitations agricoles du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une enquête auprès de toutes les exploitations</li> </ul> </li> </ul> |

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
|                                  | <p>- Restitution de la synthèse</p> <p>➤ <b>Accompagnement des demandeurs d'emploi /partenariat avec Pôle Emploi</b></p> <p>L'interlocuteur de Pôle Emploi a changé et, en cascade, leur organisation interne. Il est important de former nos correspondants aux métiers de l'agriculture.</p> <p>Afin de présenter la réalité des métiers de l'agriculture, une formation sera proposée aux agents de Pôle Emploi et de la Mission locale. Cette journée pourra être organisée à Sommerance (GAEC Pierson), exploitation qui permettra de montrer la diversité des tâches en agriculture.</p> <p>Puis, un travail de sélection des demandeurs d'emploi motivés par l'agriculture sera réalisé en partenariat.</p> <p>➤ <b>Réflexion sur la possibilité de développer une plateforme de mise en relation offre / demande</b></p> |
| <b>Lieu(x) de réalisation</b>    | Territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise  |
| <b>Calendrier de réalisation</b> | 2019   |
| <b>Coût estimé TTC du projet</b> | Budget global de 15 500 €  |

**Plan de financement :**

|                       | TOTAL |          |
|-----------------------|-------|----------|
| Chambre d'Agriculture | 35%   | 5 500 €  |
| Argonne Ardennaise    | 65%   | 10 000 € |
| TOTAL                 | 100%  | 15 500 € |

## ANNEXE 4

# Fiche action « Développer une filière maraîchage territorialisée »

|  |   |
|--|---|
| <b>Intitulé du projet</b>                      | <u>Développer une filière maraîchage territorialisée</u>  |
| <b>Structure porteuse</b>                      | Chambre d'Agriculture des Ardennes  |
| <b>Contact</b> (nom, coordonnées)              | Aurélie SATTEZI – 06.89.58.34.11<br>aurelie.sattezi@ardennes.chambagri.fr   |
| <b>Partenariats envisagés</b>                  | Agrobio Ardennes, Groupes de Drive Fermier, Planète Légumes   |
| <b>Public(s), Clientèle(s) ciblé(s)</b>        | Agriculteurs du territoire souhaitant diversifier leur activité<br>Porteurs de projet à l'installation  |
| <b>Descriptif du projet<br/>Plan d'actions</b> | <p><b>Contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins en légumes sur le marché local</li> <li>- Système d'exploitation nécessitant peu de capitaux et pouvant permettre une installation hors cadre familial (accueil nouvelle population/nouveaux emplois)</li> <li>- Activité nouvelle pouvant permettre l'installation d'une personne en complément d'un système d'exploitation plus classique (notamment grandes cultures)</li> <li>- Charge de travail importante pouvant être soulagée par du travail en collectif (partie vente, communication...)</li> <li>- Appui technique important au démarrage de l'activité</li> <li>- Liens éventuels avec l'action de repérage territorial</li> </ul> <p><b>Plan d'actions :</b></p> <p><b>1 – Phase de diagnostic</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les productions existantes</li> <li>- Les débouchés</li> <li>- Les productions possibles (asperges, endives, aromatiques, synergies avec fruits rouges...)</li> <li>- Caractérisation du potentiel et de la vocation maraîchère du territoire (sols, climat...) et ciblage éventuel</li> <li>- Modèles de développement possible : installation hors cadre, complément de revenu sur une exploitation conventionnelle, lien avec pluriactivité....</li> </ul> |
| <b>Lieu(x) de réalisation</b>                  | Territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise   |
| <b>Calendrier de réalisation</b>               | <b>2019</b>   |

|                                  |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| <b>Coût estimé TTC du projet</b> | 3 500 € pour la phase 1 |
|----------------------------------|-------------------------|

**Plan de financement :**

|                             | Phase 1 |
|-----------------------------|---------|
| Chambre d'Agriculture (50%) | 1 750 € |
| Argonne Ardennaise (50%)    | 1 750 € |
| TOTAL                       | 3 500 € |